



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**MISSION DE COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE**

N° Spécial

25 janvier 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MCI du 25 janvier 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
MCI n° 2017 / 03	20.01.2017	Arrêté portant déclassement des contre-allées de la RN13 (avenue Charles de Gaulle) dans sa traversée de Neuilly-sur-Seine avec reclassement corrélatif dans la voirie communale de Neuilly-sur-Seine.	3

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ MCI n° 2017 / 03 du 20 janvier 2017 portant déclassement des contre-allées de la RN13 (avenue Charles de Gaulle) dans sa traversée de Neuilly-sur-Seine avec reclassement corrélatif dans la voirie communale de Neuilly-sur-Seine

**Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L123-3 et R 123-2 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

VU la convention signée entre l'État et la commune de Neuilly-sur-Seine relative aux conditions administratives, techniques et financières concernant le déclassement des contre-allées de la RN13, avec reclassement corrélatif dans la voirie communale de Neuilly-sur-Seine ;

VU la délibération du 14 décembre 2016 du Conseil municipal de la Commune de Neuilly-sur-Seine acceptant dans le domaine public communal les contre-allées de la RN13 de la sortie du Pont de Neuilly à la Porte Maillot

Considérant que les contre-allées de la RN13 dans la traversée de la commune de Neuilly-sur-Seine ont des fonctions et caractéristiques qui ne relèvent pas de celles du réseau routier national non concédé ;

Sur proposition de monsieur le directeur des routes Île-de-France de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont déclassées de la voirie nationale et reclassées dans la voirie communale de Neuilly-sur-Seine, les contre-allées de la RN13 de la sortie du Pont de Neuilly à la Porte Maillot, y compris les trottoirs côté bâti, les terre-pleins latéraux et le rond-point dit « Madrid ».

Cette section figure sur les trois (3) plans annexés au présent arrêté. Ces plans sont à disposition pour être consultés auprès de la direction des routes Île-de-France (15 rue Olof Palme – 94046 CRETEIL Cédex).

ARTICLE 2

Le déclassement/reclassement de cette voie et de ses dépendances prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le présent arrêté est publié après signature entre l'État et la commune de Neuilly-sur-Seine de la convention relative à la gestion, l'entretien et l'exploitation de la RN13 (avenue Charles de Gaulle) en agglomération.

ARTICLE 3

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Directeur des routes Île-de-France de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et Monsieur le Maire de Neuilly-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine

Le Préfet des Hauts-de-Seine

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>